



AMÉLIORATION DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES INTERNES DES ORGANISATIONS DE L'ESS

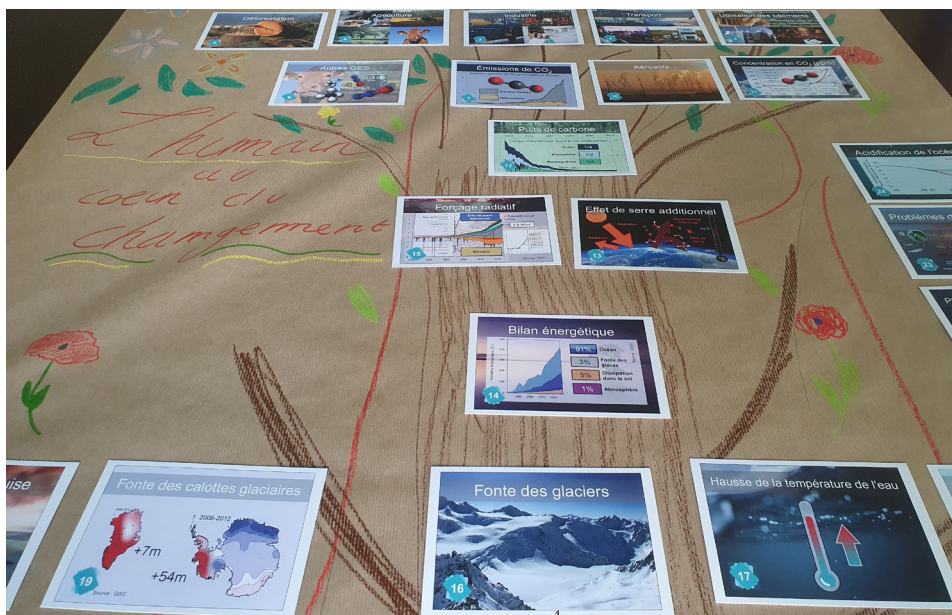
RETOUR D'EXPÉRIENCE



AR ROC'H

ORIGINE DE LA MISE EN PLACE DE CETTE ACTION

Ar Roc'h structure sa politique RSE depuis début 2023 via un comité de pilotage. Ce groupe réfléchit aux améliorations environnementales possibles dans une logique de développement durable. Ainsi, il met au travail les sujets suivants : gestion des déchets, gaspillage alimentaire, utilisation de transports vertueux, consommation énergétique, limitation de l'impact numérique et achats de produits locaux.



ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER



Avril 2023 : **Enquête auprès des salarié·e·s** permettant de réaliser un état des lieux des modalités de déplacement et de télétravail.



Mai 2023 : **Mise en place d'un plan d'action.**



Juin 2023 : **Signature d'un accord « forfait mobilités durables ».**



Septembre 2023 : **Communication et mise en place de l'accord auprès de l'ensemble des salarié·e·s.** Cet accord permet aux salarié·e·s de bénéficier de :

- 30 euros par mois remboursés pour le forfait mobilités (pour les déplacements domicile-travail effectués pour au moins la moitié d'entre eux en vélo, trottinette, voiture électrique ou covoiturage) ;
- 50 euros de forfait unique remboursés pour l'acquisition de matériel de sécurité ou la réparation d'un moyen de transport éligible au forfait ;
- La prise en charge de 75 % du prix des abonnements transport en commun ou location de vélo pris en charge par l'association.

Pour en savoir plus, consultez la présentation de la démarche par la CRESS Bretagne à travers [les Petits pas écoresponsables](#).



STATUT JURIDIQUE

Association

SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Santé, action sociale, services à la personne



PERSONNES PILOTES DE CETTE ACTION EN INTERNE

Le comité de pilotage, porté par la Direction Générale est constitué de salarié·e·s et d'administrateur·trice·s.



PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'ACTION

Les salarié·e·s, les élu·e·s du CSE et des membres de la Direction.



ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES POUR CETTE ACTION

Il est prévu l'achat de vélos cargo pour les courses locales.

ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR POUR LA MISE EN PLACE DE CETTE ACTION



Fresque du climat :

réalisation d'un atelier à destination des membres du comité de pilotage puis à l'ensemble des salarié-e-s volontaires.



Les leviers

- Le portage de l'action par la Direction Générale
- La présence au comité de pilotage de salarié-e-s volontaires et sensibilisé-e-s aux questions environnementales
- La concertation avec les élues du CSE



Les freins

- La définition de règles claires constitutives de l'accord mobilités
- Le manque de communication de manière régulière auprès des salarié-e-s pour augmenter le nombre de bénéficiaires de l'accord

ÉVALUATION DE L'ACTION



TEMPS D'INVESTISSEMENT

Temps investi
pour la mise en place de l'action



Temps consacré
à l'action au quotidien



Temps consacré annuellement
à l'évaluation de l'action



COÛT

Coût d'investissement
pour la mise en place de l'action



Coût
de l'action à l'année



INDICATEURS d'évaluation et de suivi de l'action



15% des salarié-e-s ont, entre septembre 2023 et la fin d'année 2024, fait la demande de bénéficier de cet accord et nous notons une progression permanente.

Adresse

4, route du Gacet
35830 Betton

Mail

contact@ar-roch.fr

Région

Bretagne

Téléphone

02 99 64 69 69